

# AUBERT & DUVAL

## BATIMENT ACS

ZA Gabrielat 2

09102 PAMIERES

### MAITRE D'OUVRAGE

#### AUBERT & DUVAL

75 Boulevard de la Libération 09102 PAMIERES CEDEX

Tél : 05.61.68.44.00



### BUREAU D'ETUDES MANDATAIRE



135 Avenue du Comminges – 31270 CUGNAUX

Tél : 05.62.72.41.41

### BUREAU ETUDES ENVIRONNEMENT



SOLER IDE

GRUPE VERTICAL SEA

4 Rue Jules Védrières – 31031 Toulouse Cedex 4

Tél : 05 62 16 72 72

### ARCHITECTE



265 Avenue de Mazargues 13008 MARSEILLE

Tél : 04.91.23.24.25

### BUREAU DE CONTROLE - SPS



3 Avenue de Paris 09330 MONTGAILHARD

Tél : 05.61.65.29.31

## ICPE

### DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

03					
02					
01					
00	Dec. 2022	EMISSION D'ORIGINE	IDE	IDE	EDEIS
REV	DATE	NATURE DE LA MODIFICATION	ETABLI PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR

N° AFFAIRE	EMETTEUR	SECTEUR	PHASE	REPertoire	NUMERO	REV
<b>129615</b>	<b>IDE</b>	<b>RNT EI</b>	<b>ICPE</b>	<b>D06</b>	<b>0001</b>	<b>00</b>

---

# AUBERT & DUVAL



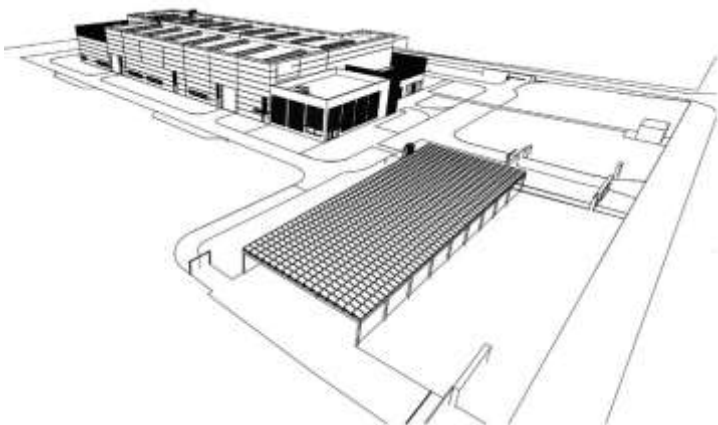
## PROJET ATELIER ACS – ZAC GABRIELAT

PAMIERS (09)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE  
RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

*Février 2023*

Réf : A1ADGA – 115715 SI TOU



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DE L'ETUDE.....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>DESCRIPTIF DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
2.1	MILIEU PHYSIQUE.....	6
2.2	MILIEU NATUREL .....	10
2.3	PAYSAGE ET PATRIMOINE.....	12
2.4	CONTEXTE HUMAIN .....	13
<b>3</b>	<b>ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET DESCRIPTIION DES MESURES ASSOCIEES DESTINEES A SUPPRIMER, REDUIRE, COMPENSER CES IMPACTS .....</b>	<b>15</b>
3.1	ANALYSE DE L'IMPACT SUR LA QUALITE DES EAUX, SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL .....	15
3.1.1	CONSOMMATION EN EAU POTABLE .....	15
3.1.2	ORIGINE ET GESTION DES EFFLUENTS LIQUIDES .....	15
3.1.2.1	Eaux de procédé.....	15
3.1.2.2	Eaux pluviales.....	16
3.1.2.3	Eaux d'incendie.....	17
3.1.2.4	Eaux usées .....	17
3.1.3	IMPACT SUR LES EAUX SUPERFICIELLES .....	17
3.1.4	IMPACT SUR LES SOLS ET LES EAUX SOUTERRAINES.....	17
3.2	ANALYSE DE L'IMPACT SUR LA QUALITE DE L'AIR ET LE CLIMAT .....	19
3.2.1	INVENTAIRE ET CARACTERISATION DES SOURCES D'EMISSIONS ATMOSPHERIQUES.....	19
3.2.2	IMPACT DES REJETS ATMOSPHERIQUES SUR LA QUALITE DE L'AIR.....	19
3.2.3	INCIDENCES SUR LE CLIMAT .....	20
3.3	ANALYSE DE L'IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL .....	21
3.3.1	IMPACT SUR LES HABITATS NATURELS, LES ESPECES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES .....	21
3.3.2	ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES ZONES NATURA 2000 .....	21
3.4	ANALYSE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN .....	22
3.4.1	ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL ET INSERTION PAYSAGERE .....	22
3.4.2	ANALYSE DE L'IMPACT LIE AU TRAFIC .....	22
3.4.3	ANALYSE DES INCIDENCES LIEES AUX ODEURS.....	22
3.4.4	ANALYSE DES INCIDENCES LIEES AU BRUIT.....	23
3.4.5	ANALYSE DE L'IMPACT SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET AGRICOLES .....	24
3.5	ANALYSE DES EFFETS SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL .....	24
3.6	ANALYSE DE L'IMPACT ASSOCIE A LA PRODUCTION DE DECHETS.....	24
3.7	CONCLUSIONS SUR L'ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT.....	25
<b>4</b>	<b>EVALUATION DE L'ETAT DES MILIEUX ET DES RISQUES SANITAIRES.....</b>	<b>26</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Comparaison des vues aériennes du site et de ses abords entre 1971 et 2012 .....	6
Figure 2 : Réseau hydrographique autour du site .....	8
Figure 3 : Localisation des captages AEP et de leurs périmètres de protection .....	9
Figure 4 : Localisation des espaces naturels remarquables dans l'aire d'étude éloignée.....	10
Figure 5 : Localisation des habitations au voisinage du site .....	13
Figure 6 : Gestion des effluents des bains concentrés.....	16
Figure 7 : Traitement des éluats de rinçage, des effluents du pied de laveur et des éluats de régénération .....	16
Figure 8 : Fonctionnement de l'unité de déminéralisation.....	16
Figure 9 : Localisation des sources de bruit et des points de mesure de l'étude acoustique.....	23
Figure 10 : Schéma conceptuel d'exposition des riverains .....	26
Figure 11 : Schéma conceptuel d'exposition des travailleurs dans la ZA Gabriélat 2 .....	26

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractérisation des rejets atmosphériques du site .....	19
---	----

N° Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	Version	Vérifié par
A1ADGA – 115715 SI TOU	SI TOU	Résumé non technique de l'étude d'impact	ACI	09/02/23	V3	DTI

A1ADGA – 115715 SI TOU	SOLER IDE Toulouse	Résumé non technique de l'étude d'impact	ACI	09/02/23	V3
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

## 1 OBJET DE L'ETUDE

Suite à l'incendie survenu le 10 septembre 2021 sur un atelier de traitement de surface au sein de son usine originelle Avenue de la Libération à Pamiers, la société AUBERT & DUVAL a pris la décision de relocaliser cette fonction industrielle sur la zone d'activités de Gabrielat II à Pamiers à 5 km environ du site initial. Cette usine visera le traitement de pièces de structures et de turbines en titane ou superalliages à base de nickel.

Le projet dénommé ACS est classé à autorisation sous la rubrique ICPE 3260 – Traitement de surface et doit faire l'objet d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, objet du présent dossier.

**L'objet du présent dossier est donc de solliciter une autorisation préfectorale unique au titre du code de l'environnement pour l'exploitation de l'ensemble des activités au sein de l'atelier ACS.**

Le contenu de l'étude est en relation avec l'importance de l'installation existante et des modifications projetées et avec ses incidences prévisibles sur l'environnement conformément à l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Cette étude a été complétée par les éléments obligatoires pour les installations IED (article R.515-59 du Code de l'Environnement).

Les informations contenues dans le dossier de demande d'autorisation environnementale sont résumées de manière « non technique » dans le présent rapport qui se compose de trois parties :

- une « note de présentation non technique » conformément au point 8 de l'article R.181- 13 du Code de l'Environnement,
- un « résumé non technique de l'étude d'impact » conformément au point 1 de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement,
- un « résumé non technique de l'étude de dangers » explicitant la probabilité et la cinétique des accidents potentiels ainsi qu'une cartographie par type d'effet des zones de risques significatifs conformément au point III de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

**La présente pièce constitue la 2<sup>de</sup> partie du résumé du dossier : le résumé non technique de l'étude d'impact**



## 2 DESCRIPTIF DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

Les différents tableaux en pages suivantes présentent une synthèse des différentes thématiques de l'état actuel de l'environnement pour en déterminer la sensibilité.

*Légende :*

Valeur de l'enjeu	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

## 2.1 MILIEU PHYSIQUE

Diagnostic de l'état initial		Enjeux
Sol et sous-sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le terrain sous-jacent du site appartient à la formation géologique de la bande d'alluvions Wurmienne des basses plaines de la vallée de l'Ariège composée des éléments habituels : cailloutis inférieurs, limons supérieurs avec parfois sables intermédiaires</li> <li>➤ Etude géotechnique réalisée sur le site en 2022 montrant un sous-sol de nature limoneuse au droit du site :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limon + ou – sableux à galets et graves sur une épaisseur de l'ordre de 0,4 à 2,8 m ;</li> <li>- Galets et graves + ou – limono-sableux jusqu'à une profondeur de 18 m ;</li> <li>- Marne au-delà de 18 m de profondeur.</li> </ul> </li> <li>➤ Site occupé par des parcelles agricoles depuis 1962. Les environs du site étaient occupés par des parcelles agricoles jusqu'à la création de la ZAC Gabriélat en 2002.</li> </ul>	<p>Formation géologique ne présentant aucun facteur de sensibilité particulier. Prise en considération de la nature du sous-sol lors de l'implantation du bâtiment.</p>
	<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> <span>1971</span> <span>2012</span> </p>	
<p><b>Figure 1 : Comparaison des vues aériennes du site et de ses abords entre 1971 et 2012</b></p>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucun site BASOL ni BASIAS n'est présent sur la zone d'étude</li> <li>➤ Diagnostic de pollution des sols réalisé en 2022 : sols sont exempts de pollution</li> </ul>	

Diagnostic de l'état initial		Enjeux
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Au droit de la zone d'étude :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- FRFG019 « Alluvions de l'Ariège et de l'Hers Vif » ;</li> <li>- FRFG082A « Calcaires du Paléocène majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain » ;</li> <li>- FRFG082C « Sables et grès de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Ouest du Bassin aquitain ».</li> </ul> </li> <li>➤ Pas de captage AEP aux abords du site qui n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.</li> </ul>	<p>La perméabilité du sol crée une voie d'exposition pour la nappe superficielle. Absence de ressources exploitées et exploitables en aval du site.</p>



- Réseau hydrographique local caractérisé par un réseau de ruisseaux qui drainent l'ensemble du secteur.

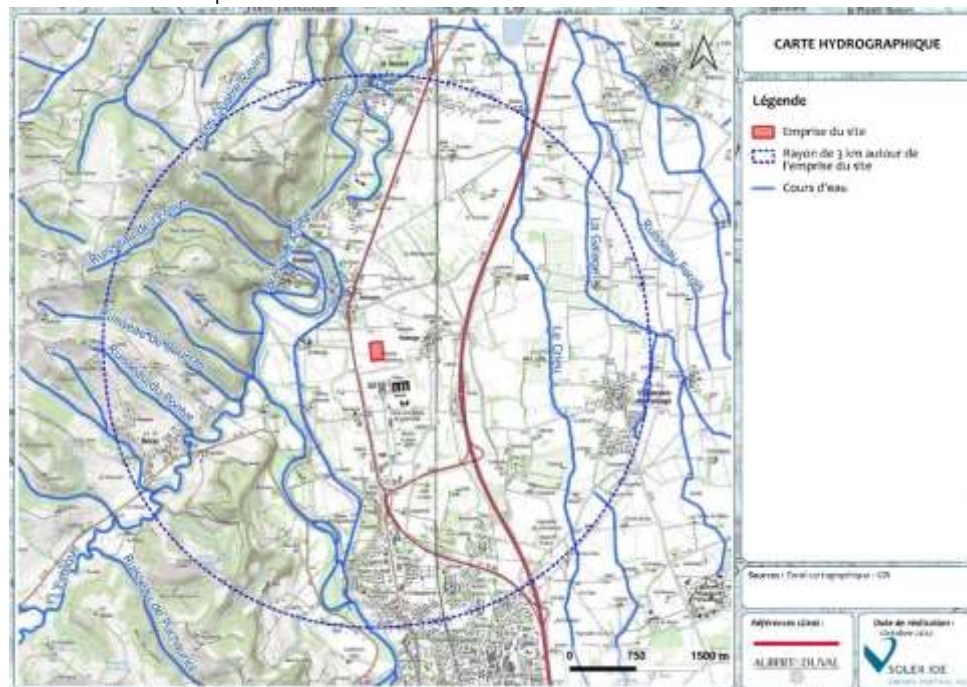


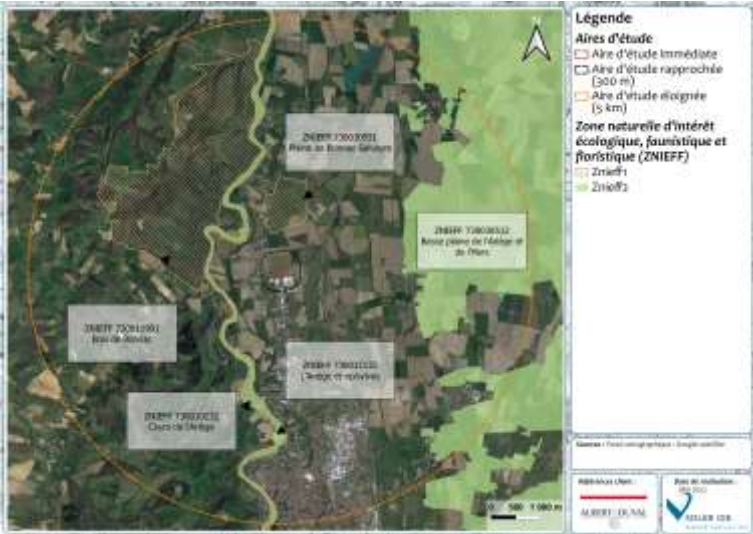
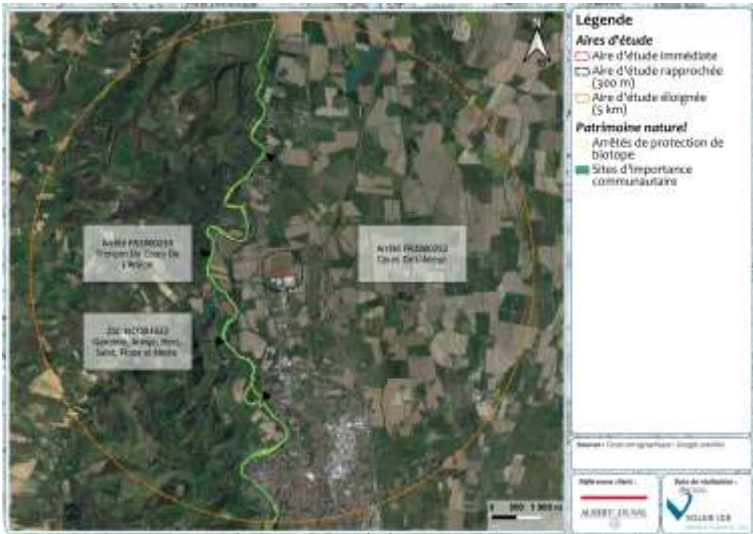
Figure 2 : Réseau hydrographique autour du site

- D'après les informations fournies par les services de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) la zone d'étude est concernée par le périmètres de protection éloigné du captage d'alimentation en eau potable Ariège Foulon

Vulnérabilité des eaux superficielles à tout risque de pollution.

Diagnostic de l'état initial		Enjeux
	<p><b>Figure 3 : Localisation des captages AEP et de leurs périmètres de protection</b></p>	
Climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Climat de type océanique influencé par les climats méditerranéen et continental : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Température moyenne basse = 5,9 °C en janvier</li> <li>- Température moyenne haute = 21,9 °C en janvier et en août</li> <li>- Pluviométrie répartie sur l'année avec un pic aux mois d'avril-mai et une période plus sèche en été (août- septembre)</li> </ul> </li> <li>➤ La rose des vents du secteur indique que la région est principalement sous l'influence de vents Ouest</li> </ul>	Pas d'enjeu.
Air	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'ensemble des seuils réglementaires est respecté à l'exception de l'objectif de qualité concernant l'ozone, comme sur la majeure partie de l'Occitanie</li> </ul>	Respecter les valeurs guides de l'OMS.

## 2.2 MILIEU NATUREL

Diagnostic de l'état initial		Enjeux
Patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Site non inclus au sein d'un zonage réglementaire.</li> <li>➤ Sites les plus proches :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZNIEFF I « Plaine de Bonnac-Salvayre » à 600 m au Nord</li> <li>- ZNIEFF I « Cours de l'Ariège » à 600 m au Nord-Ouest</li> <li>- ZNIEFF II « L'Ariège et ripisylves » à 600 m au Nord-Ouest</li> <li>- Natura 2000 ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » à 600 m au Nord-Ouest</li> <li>- Arrêté de protection biotope « Tronçon Du Cours De L'Ariège » à 600 au Nord-Ouest</li> </ul> </li> </ul>	<p>Lien écologique modéré avec la ZNIEFF I « Plaine de Bonnac-Salvayre ». Aucun lien hydraulique avec le site d'étude.</p>
	<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p style="text-align: center;"><b>Figure 4 : Localisation des espaces naturels remarquables dans l'aire d'étude éloignée</b></p>	

Diagnostic de l'état initial		Enjeux
Habitats / Flore / Faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur le site</li> <li>➤ Aucune zone humide</li> <li>➤ Aucun intérêt floristique particulier sur le site</li> <li>➤ Enjeux modérés pour l'avifaune (présence de 5 espèces patrimoniales avérées) et les reptiles (3 espèces protégées potentielles)</li> <li>➤ Enjeux faibles pour les chiroptères</li> <li>➤ Enjeux très faibles pour les amphibiens, les invertébrés et les mammifères (hors Chiroptères)</li> </ul>	Enjeu faible. Quelques recommandations permettront d'éviter les impacts.
Fonctionnalité écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aire d'étude immédiate non concernée par des éléments de la trame verte et bleue identifiées dans le SRCE de Midi-Pyrénées</li> <li>➤ Bandes enherbées primordiales pour les insectes et tout particulièrement les papillons</li> </ul>	Enjeu faible.

## 2.3 PAYSAGE ET PATRIMOINE

Diagnostic de l'état initial		Enjeux
Paysage / perception	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le projet est situé dans un secteur utilisé pour l'activité agricole.</li> <li>➤ Le site s'inscrira dans un paysage industriel au sein de la ZAC Gabrielat II.</li> <li>➤ Le site sera visible depuis la voie nouvelle de la ZAC Gabrielat II et la RD 820 (tracé déviation).</li> </ul>	<p>Quelques co-visibilités depuis les alentours mais il n'existe pas de zone à enjeu identifiée.</p> <p>Le site sera implanté à proximité d'autres installations industrielles.</p>
Archéologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucun des travaux déjà mené au sein de la zone n'a mis en évidence de vestiges archéologiques au droit du site</li> <li>➤ Conformément au Code du Patrimoine, article L.531-14, en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques sur le site du projet, la déclaration en sera faite au Maire de Pamiers.</li> </ul>	Pas d'enjeu.
Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les sites patrimoniaux remarquables les plus proches se trouve à 400 m au Sud, 500 m à l'Est et 600 m au Sud-Ouest.</li> <li>➤ Pas de monument historique à proximité du site. Aucune covisibilité sur le site.</li> </ul>	Pas d'enjeu.
Patrimoine paysager	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucun site inscrit ou classé à proximité du site. Aucune covisibilité sur le site</li> <li>➤ Le site inscrit le plus proche est à plus de 4 km au Sud du site étudié.</li> </ul>	Pas d'enjeu.

## 2.4 CONTEXTE HUMAIN

Diagnostic de l'état initial		Enjeux
Habitat riverain et ERP	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Environnement immédiat du projet constitué de terres agricoles.</li> <li>➤ Deux hameaux à l'Est et au Nord du site, les plus proches habitations étant à 270 m du site.</li> <li>➤ Aucun équipement sensible (école, hôpital...) dans un rayon de plus de 900 m.</li> </ul> <div data-bbox="593 478 1489 1117" style="text-align: center;"> </div> <div data-bbox="353 1129 1637 1177" style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Figure 5 : Localisation des habitations au voisinage du site</p> </div>	<p>Enjeu modéré compte tenu de l'éloignement des riverains.</p>

Diagnostic de l'état initial		Enjeux
Activités humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prépondérance dans l'économie locale du secteur du commerce de gros et de détail, de transports, l'hébergements et la restauration.</li> <li>➤ Secteur agricole à Pamiers : orientation technico-économique de la commune est axée sur les polycultures et les poly-élevages.</li> <li>➤ Présence de 4 ICPE aux environs du site :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peintures Maestria : industrie chimique (autorisation Seveso seuil bas),</li> <li>- Enrobés 09 : fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (enregistrement),</li> <li>- Coloris Production : commerce de gros (autorisation),</li> <li>- Peyre Aime : élevage de bovins (autorisation).</li> </ul> </li> <li>➤ Projet essentiellement entouré de terrains agricoles.</li> </ul>	Pas d'enjeu environnemental particulier
Infrastructures de transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aérodrome de Pamiers-les-Pujols à environ 10 km au Sud-Est du site.</li> <li>➤ Gare de Pamiers à 4,7 km au Sud de la limite de site.</li> <li>➤ Route départementale D820 à 180 m à l'Ouest du site.</li> <li>➤ Site accessible via la RD820 puis la voie nouvelle de la ZAC Gabrielat II.</li> <li>➤ Trafic moyen journalier annuel sur la RD820 de l'ordre de 12 400 véhicules dont 2,8 % de PL.</li> </ul>	Enjeu modéré : augmentation du trafic des poids lourds
Odeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune campagne d'observations olfactives n'a été réalisée au droit du site.</li> </ul>	Enjeu modéré compte tenu de l'éloignement des riverains.
Ambiance sonore et vibrations	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etude acoustique réalisée en 2022 : ambiance sonore majoritairement influencée par le trafic de la RD820</li> <li>➤ Pas de sources de vibrations identifiées sur le secteur d'étude.</li> </ul>	Enjeu modéré compte tenu de l'éloignement des riverains.
Emissions	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pas de sources d'émissions lumineuses sur la zone d'étude.</li> </ul>	Pas d'enjeu.
Réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Site localisée sur des cultures potentiellement irriguées par le réseau collectif</li> <li>➤ Aucune canalisation de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques sur le secteur d'étude</li> </ul>	Pas d'enjeu.

### 3 ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET DESCRIPTION DES MESURES ASSOCIEES DESTINEES A SUPPRIMER, REDUIRE, COMPENSER CES IMPACTS

#### 3.1 ANALYSE DE L'IMPACT SUR LA QUALITE DES EAUX, SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL

##### 3.1.1 CONSOMMATION EN EAU POTABLE

Le site sera alimenté en eau potable par le réseau d'eau de ville.

L'eau potable sera utilisée :

- pour les usages domestiques (sanitaires, douches...) : 600 m<sup>3</sup>/an ;
- dans le process, pour les bains de rinçage et le chauffage des bains de traitement de surface : 3 000 m<sup>3</sup>/an et des pointes de 50 m<sup>3</sup>/j ;

La récupération des eaux de toiture pour le procédé permettra de limiter les rejets d'eau pluvial au milieu naturel et la consommation d'eau du réseau d'eau potable. Le taux de couverture des besoins d'eau process par la récupération de l'eau de pluie sera d'au moins 50 % sur l'année. Il dépendra du nombre d'épisodes sans pluie de plus de 10 jours consécutifs étant donné une cuve de 100 m<sup>3</sup> et une consommation moyenne de 10 m<sup>3</sup>/j.

Finalement, grâce à la récupération des eaux de toiture, la consommation d'eau potable pour le process s'élèvera à 1 500 m<sup>3</sup>/an +/- 500 m<sup>3</sup> selon la durée des épisodes sans pluie, et la maximale journalière sera de 50 m<sup>3</sup>/j.

##### 3.1.2 ORIGINE ET GESTION DES EFFLUENTS LIQUIDES

Les rejets liés à l'activité du site sont les suivants :

- les eaux de ruissellement collectées sur le site,
- les eaux de procédés,
- les eaux d'incendie,
- les eaux usées sanitaires.

###### 3.1.2.1 Eaux de procédé

Les effluents liquides résultant du procédé sont issus de trois filières :

- Les effluents issus des bains concentrés,
- Les éluats de rinçage et du pied de laveur,
- Les éluats issus des activités de ressuage.

Les effluents seront prétraités au sein de l'atelier ACS comme illustré sur les schémas suivants :



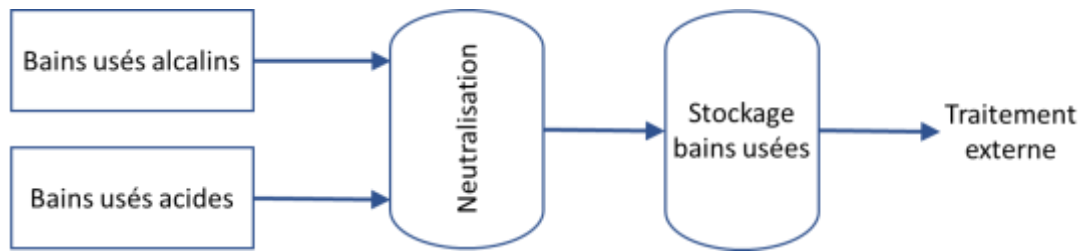


Figure 6 : Gestion des effluents des bains concentrés

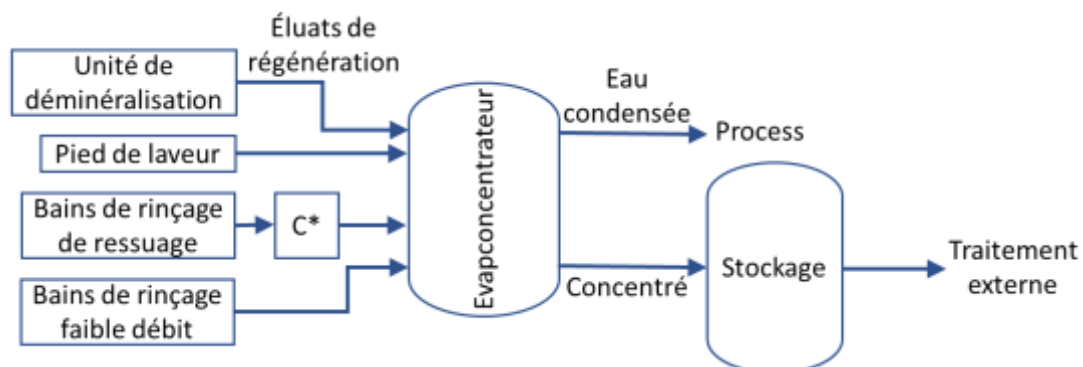


Figure 7 : Traitement des éluats de rinçage, des effluents du pied de laveur et des éluats de régénération

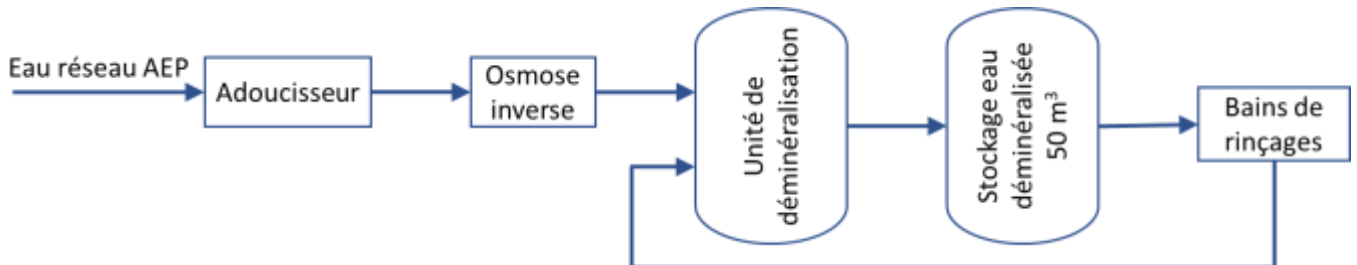


Figure 8 : Fonctionnement de l'unité de déminéralisation

Les bains de rinçage des cabines de contrôle seront recyclés via grâce à l'unité de déminéralisation ce qui permettra de limiter la consommation d'eau potable.

En sortie de traitement, les rejet d'effluents liquides ont été estimés à :

- 6 t/j de bains usés neutralisés
- 1 t/j de concentrats issus de l'évapoconcentrateur.

Cela représente un total de 7 t/j qui seront évacués en tant que déchet par des entreprises spécialisées.

### 3.1.2.2 Eaux pluviales

Les eaux de ruissellement seront collectées via des avaloirs et canalisées vers un bassin de rétention étanche et obturable de 850 m<sup>3</sup>. Les eaux seront rejetées à un débit de 8,4 l/s dans un ouvrage de surface permettant l'infiltration.

Une partie des eaux de toiture sera récupérée pour l'apport d'eau au procédé. L'excédent rejoindra les eaux de ruissellement.

### 3.1.2.3 Eaux d'incendie

Les eaux d'incendie seront collectées via les avaloirs et dirigées vers le bassin de rétention des eaux de 850 m<sup>3</sup>. Ce bassin est imperméabilisé et équipé d'un obturateur pour éviter toute pollution accidentelle du milieu naturel par les eaux d'incendie.

### 3.1.2.4 Eaux usées

Le volume d'eaux usées sanitaires a été estimé à **600 m<sup>3</sup>/an** dont 50 % pour les usages WC avec chasse hydro-économe. Elles seront dirigées vers le réseau communal et seront traitées en station d'épuration avant rejet au milieu naturel.

## 3.1.3 IMPACT SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

Le site ne sera source d'aucun rejet direct dans les eaux superficielles.

Les effluents liquides seront traités en tant que déchet par des entreprise spécialisées.

Les eaux usées seront rejetées au réseau communal et traitées en station d'épuration.

Le projet sera réalisé sur une zone imperméabilisée, avec collecte des eaux pluviales et des déversements accidentels, passant par un bassin de rétention étanche et obturable, puis restitution à la nappe à un débit régulé via un ouvrage d'infiltration.

**Le projet aura une incidence négligeable sur les eaux superficielles, tant qualitative que quantitative.**

## 3.1.4 IMPACT SUR LES SOLS ET LES EAUX SOUTERRAINES

Pour ce qui concerne les sols, le projet amènera une imperméabilisation au droit des bâtiments et voiries, dans le respect du règlement de la ZAC qui impose 25% d'espaces verts et 35% d'espaces verts ou imperméabilisés. Cette incidence sera identique à celle de chacun des lots de la ZAC Gabrielat II, destinée à accueillir les nouvelles activités industrielles de l'agglomération appaméenne dans cet espace actuellement agricole.

Pour ce qui concerne les eaux souterraines :

- Sur le plan quantitatif, les eaux pluviales continueront à rejoindre la nappe par infiltration comme dans l'état actuel. Le volume annuel sera toutefois réduit de la quantité d'eau pluviale collectée sur les toitures et utilisées dans le procédé. Cette réduction sera imperceptible dans ce secteur sans usage de l'eau de nappe autre que quelques puits particuliers situés à plus de 1 km à l'aval.
- Sur le plan qualitatif, le traceur de l'incidence du projet sera le résiduel d'hydrocarbures totaux présent dans les eaux pluviales collectées sur les voiries. Dans ce cas d'impact diffus lié au trafic lourd, les hydrocarbures sont majoritairement fixés sur les matières en suspension ; la décantation dans le bassin entraînera un premier abattement, le résiduel sera arrêté par la filtration sur le fond de la noue d'infiltration, puis biodégradé par les microorganismes du sol. L'impact sur la nappe sera imperceptible, ce qui pourra être vérifié par les piézomètres de surveillance qui seront placés à l'amont et à l'aval de l'atelier.

L'incidence de l'infiltration des eaux pluviales sera donc imperceptible pour l'état, qualitatif et quantitatif, des eaux souterraines des puits environnants.

## 3.2 ANALYSE DE L'IMPACT SUR LA QUALITE DE L'AIR ET LE CLIMAT

### 3.2.1 INVENTAIRE ET CARACTERISATION DES SOURCES D'EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

Les principales sources d'émissions atmosphériques liées au projet sont les rejets des systèmes de ventilation des trois parties du process : l'atelier parachèvement, les cabines de pénétrant dans l'atelier de ressuage, et le traitement de surface. Il s'agit de sources ponctuelles canalisées par des cheminées.

L'exploitation se déroulera dans un bâtiment fermé et ventilé, ce qui exclut la présence d'émissions atmosphériques diffuses autres que celles liées au trafic lourd, minime dans ce projet (7 PL/j).

Le plan et le tableau suivant présentent la localisation et les caractéristiques des rejets :

**Tableau 1 : Caractérisation des rejets atmosphériques du site**



Caractéristique	Rejet ventilations		
	N°1	N°2	N°3
Secteur desservi	Atelier parachèvement	Cabines pénétrant	Traitement surface
Débit aspiration	50 000 m <sup>3</sup> /h	2 x 30 000 m <sup>3</sup> /h	60 000 m <sup>3</sup> /h
Polluants	Particules d'alliages métalliques (base Ti ou Ni, alliés à Fe, Cr, Co, V, N, Mb)	COV Pénétrant et Révélateur (alcools) Particules de peinture	Vapeurs d'acides HF et HNO <sub>3</sub> , traces de métaux Ti Ni majoritaires
Traitement	Filtre à manches	Filtres secs	Laveur
Valeurs d'émission	Poussières 5 mg/m <sup>3</sup>	COV 20 mg C/m <sup>3</sup> Pouss. 5 mg/m <sup>3</sup>	NOx 200 mg/m <sup>3</sup> HF 2 mg/m <sup>3</sup> Ni 0,5 mg/m <sup>3</sup> Crtot = 1 mg/m <sup>3</sup> Pouss. 5 mg/m <sup>3</sup>

Les techniques employées pour traiter les rejets correspondent aux meilleurs techniques disponibles

Les ventilations de traitement de surface et du local technique adjacent seront traitées par lavage avec une neutralisation à la soude, ce qui garantira l'absence de toute odeur d'acide aux abords de l'atelier.

### 3.2.2 IMPACT DES REJETS ATMOSPHERIQUES SUR LA QUALITE DE L'AIR

Lors de la mise en service du nouvel atelier ACS et comme le montre la simulation de dispersion atmosphérique donnée dans l'EQRS, les rejets traités des ventilations n'auront aucune incidence perceptible sur la qualité de l'air de la zone.

L'incidence diffuse des axes de circulation existants (RD820 à 150 m à l'Ouest, A66 à 900 m à l'Est) sur la qualité de l'air ne sera que faiblement renforcée par les trafics supplémentaires de véhicules particuliers (40 v/j) et de poids lourds (7 PL/j) apportés par le nouvel atelier ACS.

**Les résidents du secteur ne devraient ainsi pas connaître d'évolution sensible ni sur la qualité de l'air ni en termes de nuisances olfactives, en relation avec le projet.**

### 3.2.3 INCIDENCES SUR LE CLIMAT

**Le projet aura deux incidences positives sur la maîtrise de l'émission des gaz à effet de serre.**

D'une part en permettant de maintenir sur la même commune que l'usine mère la fonctionnalité du contrôle de surface, il évitera les émissions liées au transport des pièces vers des installations plus éloignées et leur retour sur l'usine centrale de Pamiers.

D'autre part en bénéficiant d'une enveloppe conforme à la toute dernière réglementation thermique et d'une réflexion poussée sur le recours aux énergies renouvelables pour le chauffage par pompe à chaleur y compris dans le process, le nouvel atelier ACS assurera la fonctionnalité du contrôle de surface dans des conditions plus maîtrisées que dans l'atelier d'origine.

### 3.3 ANALYSE DE L'IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL

#### 3.3.1 IMPACT SUR LES HABITATS NATURELS, LES ESPECES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

Dans l'état actuel, le terrain d'assiette du projet ACS fait partie d'un vaste espace agricole pratiquement exempt de haies, qui n'offre pas d'habitat significatif pour les espèces naturelles. La flore y est peu diversifiée, la faune locale y trouve une zone d'évolution et de nourrissage occasionnel après les récoltes.

En créant 670 m de haie bocagère de 3 m de large constituée d'essences arbustives et arborées locales, et en implantant 3 ha de prairie fourragère sur le lot aménagé (n°206 – 2,8 ha) ainsi que sur le lot voisin (n°207 – 1,4 ha), **le projet ACS apportera une nette diversification des habitats dont la faune locale pourra bénéficier à partir du printemps 2024.**

#### 3.3.2 ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES ZONES NATURA 2000

L'enrichissement lié à la création de la haie bocagère périphérique et à l'implantation de la prairie fourragère pourra avoir un **effet positif pour la faune fréquentant l'espace naturel le plus proche** : la ZNIEFF de type II n°730030551 « Plaine de Bonnac-Salvayre » dont la limite se trouve à 450 m au Nord.

Les zones Natura 2000 (ZPS FR7301822) les plus proches sont quant à elles rattachées au cours de l'Ariège, éloigné de plus de 600 m du site. Compte tenu de cet éloignement et de l'absence de réseau hydraulique superficiel (la nature drainante et la planéité du secteur favorisant l'infiltration), cette incidence positive ne devrait pas être perçue par les écosystèmes protégés par le classement Natura 2000.

## 3.4 ANALYSE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

### 3.4.1 ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL ET INSERTION PAYSAGERE

Le site s'inscrit dans un environnement agricole ouvert offrant de nombreux points de visibilité à ses abords proches, notamment depuis la RD820. Cette visibilité s'estompe avec l'éloignement et l'effet d'écran apporté par les alignements végétaux qui accompagnent partiellement de réseau routier secondaire, pour les zones habitées du secteur. Les zones à fort enjeu paysager sont quant à elles suffisamment éloignées pour ne présenter aucune covisibilité avec le secteur du projet.

L'émergence créée par le nouveau bâtiment sera visible essentiellement depuis la RD820 et depuis le futur contournement de Salvayre, atténuée par la croissance de la haie bocagère comprenant des essences à haute tige qui sera implantée à la périphérie du terrain. Elle matérialisera, au sein des autres constructions qui s'implanteront sur la ZAC Gabriélat II, le développement des activités industrielles déjà existantes sur la ZAC Gabriélat I.

Le traitement architectural du bâtiment, aux couleurs de l'entreprise, vise à exprimer la fonctionnalité de l'outil industriel ; l'accompagnement paysager viendra adoucir cette perception en reprenant des éléments naturels de la plaine de l'Ariège : galets, haie bocagère d'essences autochtones.



### 3.4.2 ANALYSE DE L'IMPACT LIE AU TRAFIC

Le nombre total de mouvements de poids-lourds associés au fonctionnement de l'atelier ACS est évalué à 7 rotations par jour, la totalité des flux se reportera sur la D820 qui offre l'itinéraire PL le plus direct aussi bien vers l'usine principale que vers l'échangeur autoroutier le plus proche. L'augmentation du nombre de passages de PL sur la D820 sera de 4 %, variation qui sera imperceptible.

### 3.4.3 ANALYSE DES INCIDENCES LIEES AUX ODEURS

L'activité de contrôle de surface n'implique pas l'usage de produits particulièrement odorants. Le traitement par lavage à l'eau des rejets gazeux canalisés par la ventilation, puis la restitution à l'atmosphère par des cheminées en toiture, garantissent l'absence de toute perception olfactive du fonctionnement de l'atelier ACS à l'extérieur du site.

### 3.4.4 ANALYSE DES INCIDENCES LIEES AU BRUIT

L'ensemble du travail mécanique des métaux sera effectué au sein du bâtiment qui sera équipé de murs en béton possédant une performance acoustique élevée. Les bruits générés à l'intérieur de l'atelier ne seront donc pas perceptibles à l'extérieur.

La circulation de véhicules et la manutention extérieures s'effectueront à faible fréquence et avec des véhicules et engins aux normes pour les émissions de bruit. Cette source sonore sera donc négligeable.

Les seules sources sonores significatives sont celles issues des ventilateurs. Le plan suivant localise les trois sources d'émission de bruit du site ainsi que les points de mesures effectuées lors de l'étude de bruit.

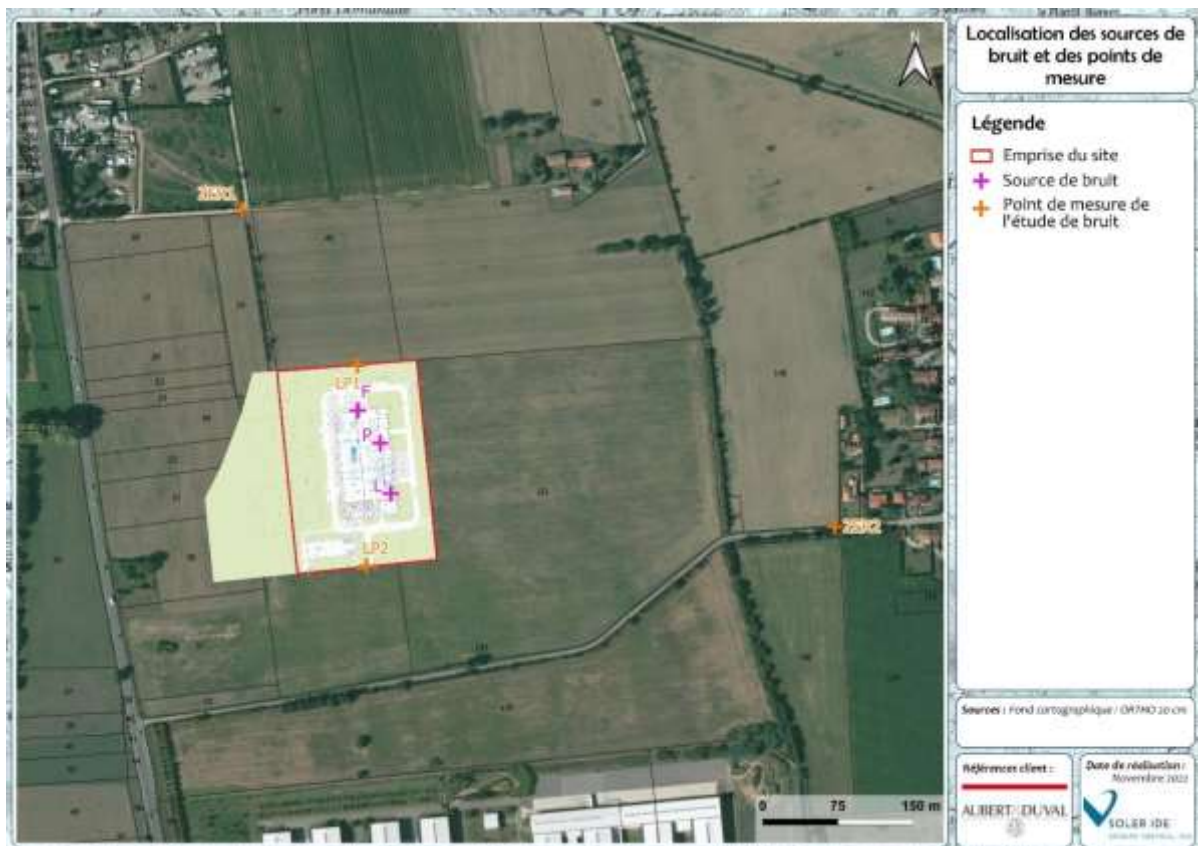


Figure 9 : Localisation des sources de bruit et des points de mesure de l'étude acoustique

Les niveaux sonores règlementaires seront très largement respectés en tous points sur la limite de propriété (70 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit). Il en va de même pour les niveaux règlementaires d'émergence des zones à émergence règlementée (6 dB(A) de jour et 4 dB(A) de nuit). Cette conclusion s'applique a fortiori au lieu-dit Belpelou, qui est 70 m plus éloigné que la ZER1.



### 3.4.5 ANALYSE DE L'IMPACT SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET AGRICOLES

Le choix de la mutation d'usage pour le périmètre de la ZAC Gabrielat II, depuis l'espace de grandes cultures actuel vers la zone industrielle projetée, appartient à la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées qui a obtenu l'autorisation de réaliser cet aménagement sur la base d'un dossier justifiant de la **compensation pour la perte des surfaces agricoles**.

La réalisation du projet de nouvel atelier ACS au sein de la ZAC Gabrielat II, porté par la société AUBERT & DUVAL, s'inscrit dans l'utilisation de l'espace dédié aux activités industrielles. **Il participera au maintien de l'emploi industriel sur la commune de Pamiers**, en conservant localement la fonctionnalité du contrôle de surface qui s'intègre dans le processus global de production de l'usine AUBERT & DUVAL historique du centre de Pamiers.

## 3.5 ANALYSE DES EFFETS SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

Le centre de Pamiers concentre tous les enjeux de patrimoine du secteur. La commune de Pamiers met, par ailleurs, en place une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) afin de protéger son patrimoine.

C'est également dans cette optique que la collectivité a construit sa politique d'aménagement du territoire. Ainsi, elle a fait le choix de développer une ZAC (la ZAC Gabrielat) à l'extérieur de la zone d'habitat dense et par la même, de la zone riche de patrimoine historique et culturel. La distance du site au centre de la commune est de plus de 4 km, **cet éloignement est largement suffisant pour éviter tout impact sur le patrimoine**.

## 3.6 ANALYSE DE L'IMPACT ASSOCIE A LA PRODUCTION DE DECHETS

Les principes retenus pour la gestion des déchets sont les suivants :

- privilégier la réutilisation et le recyclage des matériaux dès que possible ;
- faire appel à des entreprises autorisées et/ou agréées pour la reprise et l'élimination des déchets.

Les différents déchets produits par le site seront dirigés vers les filières adaptées, sans accumulation sur le site avec des conditions de stockage adaptées. Leur transport sera assuré par des transporteurs agréés et le traitement de ces déchets sera effectué par des filières de traitement autorisées à cet effet.

**Tout risque pour l'environnement local peut donc être écarté.**

### 3.7 CONCLUSIONS SUR L'ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

La construction du nouvel atelier ACS sur la ZAC Gabrielat II aura une incidence globalement faible sur les facteurs d'impacts environnementaux potentiels des installations industrielles :

- aucun rejet d'eaux de procédé,
- une gestion des eaux pluviales à la parcelle,
- une consommation d'eau potable modique et réduite par la récupération des eaux pluviales,
- des rejets atmosphériques correspondant à des ventilations, traités par les meilleures techniques disponibles,
- un faible niveau d'émissions sonores,
- un trafic lourd limité, malgré la nécessité d'exporter les bains usés et concentrats pour fonctionner sans rejet d'eaux de procédé.

Outre son impact indubitablement positif sur le maintien de l'emploi industriel dans la commune, le projet aura également un impact positif sur le plan de la biodiversité : en créant dès l'automne 2023 un linéaire de haies sur un périmètre de plus de 4 ha englobant son lot et le lot voisin, puis en faisant semer au printemps 2024 une prairie dans les espaces non aménagés du périmètre, le projet de nouvel atelier ACS d'AUBERT&DUVAL initiera la mise en place d'une trame bocagère qui permettra aux espèces sauvages de reconquérir ce secteur de grandes cultures intensives appauvri depuis le remembrement historique.

On attend ainsi un bilan environnemental favorable pour cette opération menée dans un secteur situé à l'écart des zones sensibles et bien desservi par le réseau routier, qui incarnera la dynamique des industries françaises d'avenir, alliant compétitivité économique, rationalité énergétique et protection de l'environnement.

## 4 EVALUATION DE L'ETAT DES MILIEUX ET DES RISQUES SANITAIRES

Dans un premier temps, une liste des sources d'émission potentielles existant pour le projet d'atelier ACS a été établie et au regard, du contexte environnemental local et des enjeux en matière d'exposition des populations riveraines pour le site, les sources pertinentes ont été retenues pour analyser l'exposition actuelle et projetées des populations.

Dans le cas du site, ont été considérées :

- le rejet des dépoussiéreurs de l'atelier de parachèvement,
- le rejet du traitement des gaz (laveur) capté au niveau de la chaîne ACS,
- de l'unité de traitement d'air pour la chaîne de ressuage.

Puis, à partir des rejets, il a été établi le **schéma conceptuel d'exposition** permettant de décrire les voies de passage des polluants dans les différents compartiments environnementaux vers les populations cibles, les riverains des installations ainsi que les travailleurs sur la zone industrielle :

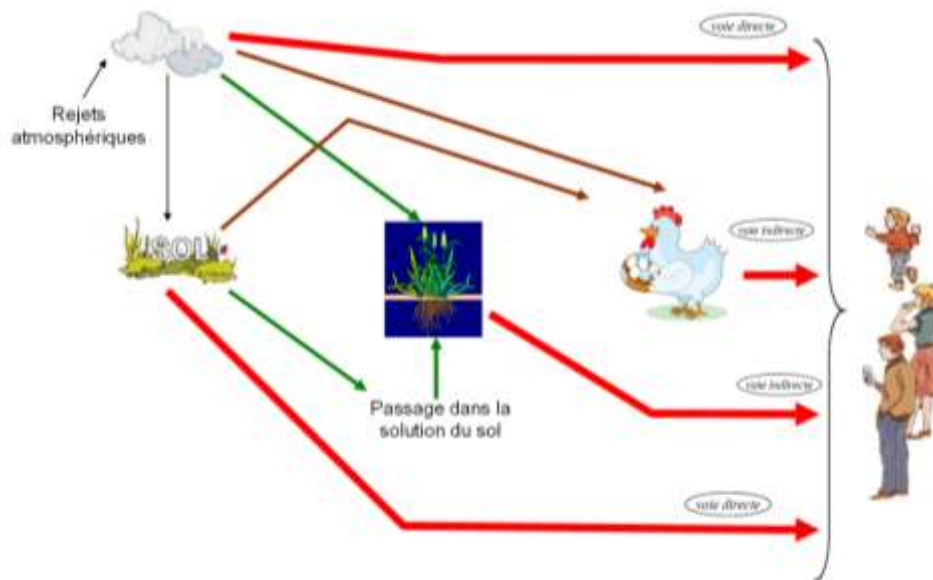


Figure 10 : Schéma conceptuel d'exposition des riverains

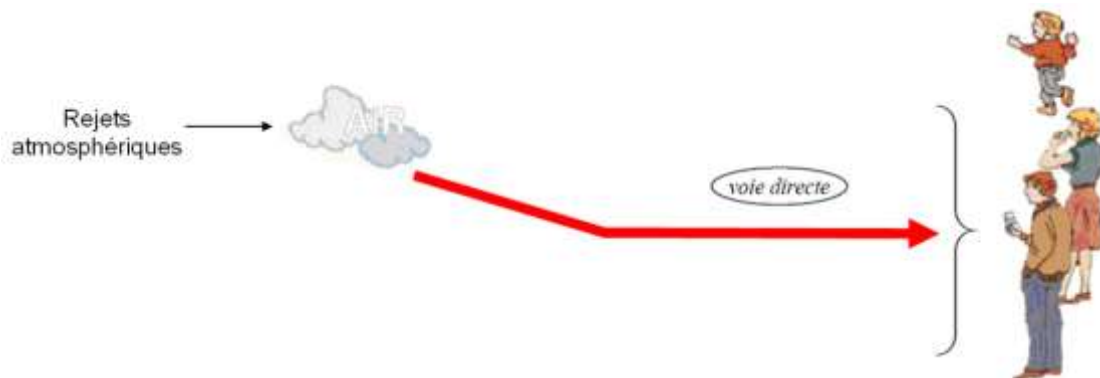


Figure 11 : Schéma conceptuel d'exposition des travailleurs dans la ZA Gabrielat 2

Dans un second et troisième temps, il a été réalisé une **Interprétation de l'Etat des Milieux** et une **Evaluation des Risques Sanitaires** qui sont deux méthodes complémentaires pour évaluer l'impact potentiel de sources de polluants sur l'état des milieux et les risques sanitaires :

- l'IEM évalue une situation présente (état des milieux) liée à des activités passées ou en cours, et,
- l'ERS prospective est un outil prédictif pour évaluer une situation future liée à des activités en cours ou en projet.

Au regard du schéma conceptuel d'exposition :

- Les milieux Air et Sol ont été caractérisés pour l'Interprétation de l'Etat des Milieux sur le site ;
- Dans le cadre de l'ERS et dans une approche volontairement majorante, en plus du risque par inhalation classiquement retenu dans ce type d'étude, un scénario d'ingestion a été étudié pour la population cible riveraine, scénario qui prend en compte le facteur d'autoconsommation de fruits et légumes ainsi que le facteur d'ingestion directe de sols classiquement retenu dans une ERS.

### 1. Interprétation de l'état des milieux

Les résultats de l'évaluation de l'état des milieux mettent en évidence :

- que la qualité de l'air peut être considérée comme bonne au vu de l'implantation du futur atelier ACS (milieu rural à péri-urbain) et de son éloignement des grandes agglomérations et des voies à grande circulation ;
- que l'état actuel des sols sur le site et ses abords peut être définis comme le fond géochimique local ;
- **l'état actuel des milieux est donc compatible avec les usages et occupations des sols aux abords de la future installation Aubert & Duval.**

### 2. Evaluation des risques sanitaires

L'évaluation des risques sanitaires se compose de quatre étapes qui ont été réalisées en fonction de l'état des connaissances actuelles.

Ainsi, l'identification des dangers a été réalisée sur en prenant en considération toutes les sources d'émissions du site Aubert & Duval.

La sélection de polluants traceurs a ensuite été réalisée en prenant en considération, les flux de rejets atmosphériques et la toxicité des substances, et pour la voie par ingestion, la capacité des substances à s'accumuler dans les sols. Il ressort de cette analyse comme seul traceur de risque : le nickel.

Ensuite, la sélection des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) a été faite conformément à la note d'information d'octobre 2014 concernant le choix des VTR (Note d'information n° DGS/EA1/DGPR/2014/307 du 31 octobre 2014 relative aux modalités de sélection des substances chimiques et de choix des valeurs toxicologiques de référence pour mener les évaluations des risques sanitaires dans le cadre d'études d'impact et de la gestion des sites et sols pollués).

Enfin, l'évaluation de l'exposition des populations riveraines a été réalisée dans le cadre d'un scénario majorant (exposition 24h/24, 365 jours par an pendant 30 ans) et pour les habitations les plus exposées aux émissions du site. De plus, dans le cadre d'une étude volontairement majorante, en plus du risque par inhalation classiquement retenu

dans ce type d'étude, un scénario d'ingestion a été étudié pour la population cible riveraine, scénario qui prend en compte le facteur d'autoconsommation de fruits et légumes ainsi que le facteur d'ingestion directe de sols classiquement retenu dans une ERS.

En plus des riverains, les travailleurs au sein de la zone industrielle ont également été pris en compte en considérant également une exposition par inhalation majorante (12h/jour, 235 jours par an pendant 30 ans).

Les expositions ont été calculées à partir des résultats d'une modélisation de la dispersion atmosphérique réalisée avec le logiciel AERMOD et basée sur des flux d'émission calculés à partir de valeurs limites d'émission :

- fixées par l'arrêté du La chaîne ACS relevant de la rubrique 3260, l'arrêté du 30 juin 2006 qui fixe les valeurs limites d'émission (VLE) pour les installations relevant de la rubrique IED 3260,
- complétés par celles du BREF associé au traitement de surface des métaux et matières plastiques (d'août 2006),
- revues à la baisse pour le nickel au regard des 1<sup>ers</sup> résultats de l'évaluation des risques sanitaires.

Avec ces valeurs limites de rejet, l'impact global sur la santé humaine des émissions de l'atelier ACS a été évalué pour les deux populations cibles. Nous avons ainsi calculé le niveau d'exposition par inhalation et par ingestion, dans le cadre de scénarios très majorants.

**Enfin, l'évaluation des risques sanitaires, étude prospective réalisée sur les émissions atmosphériques maximales futures de l'atelier a démontré, en l'état actuel des connaissances scientifiques, et en respectant les VLE fixées, l'absence de risques sanitaires liés aux émissions atmosphériques projetées au niveau du site Aubert & Duval.**



**SOLER IDE Toulouse**  
Bureau d'études et de conseils en Environnement  
4, rue Jules Védrières – BP 94204  
31031 TOULOUSE Cedex 04  
Tél : 05 62 16 72 72

